



N° - - 0 4 6

26 MAI 2022

**Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux
de la Santé et de la Protection Sociale**

Objet : Alerte mondiale Monkeypox / Vigilance au niveau des points d'entrée
aériens, maritimes et terrestres.

Réf : Circulaire N°38/15 CNOUSP/DELM/15 du 24/05/2022.

En réponse à l'alerte mondiale actuelle sur l'augmentation du nombre de cas de la maladie du Monkeypox dans plusieurs pays du monde, et dans le cadre de l'approche anticipative du Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, et bien que le risque de propagation communautaire de cette orthopoxvirose soit faible, il est demandé à l'ensemble des officiers de santé au niveau des points d'entrée sur le territoire national d'augmenter le niveau de veille et de vigilance du contrôle sanitaire aux frontières en s'alignant avec les directives de la Circulaire susmentionnée et les plans d'intervention d'urgence de santé publique des points d'entrée.

A cet effet, Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux de la Santé et de la Protection Sociale sont appelés à transmettre la Circulaire citée en référence à l'ensemble des services de contrôle sanitaire aux frontières relevant de leur compétence, et d'inviter les officiers de santé à se conformer à ses directives.

**Ministre de la Santé
et de la Protection Sociale**

Khalid AIT TALEB

Ampliations :

- Monsieur le Secrétaire Général
- Monsieur l'Inspecteur Général
- Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration Centrale
- Monsieur le Général de Brigade, Inspecteur du Service de Santé des Forces Armées Royales
- Monsieur le Président de l'Ordre National des Médecins

